

Verglas: accidents multiples

Dans le Nord mosellan, les pluies verglaçantes tombées hier soir ont pris les automobilistes par surprise et provoqué plusieurs accidents. Un accrochage a eu lieu sur l'A30, à hauteur du viaduc de Hayange, peu avant 20h. « J'ai vu quatre ou cinq véhicules impliqués et un autre est parti en tête-à-queue devant moi, quand je suis arrivé », explique Maxime, un conducteur témoin de l'accident. « Si je n'avais pas eu les pneus neige et un brin de réflexes, je tapais tout le monde ! Finalement, j'ai pu me faufiler entre les voitures, mais c'était une vraie patinoire. Je voyais même que les gens dehors n'arrivaient pas à tenir debout ! » Selon les sapeurs-pompier mosellans, le bilan serait uniquement matériel mais la circulation, évidemment, a été perturbée.

En revanche, un blessé léger serait à déplorer dans un autre accrochage survenu à la même heure, sur l'A30, à hauteur d'Aumetz. Plusieurs véhicules étaient impliqués dans ce secteur rendu extrêmement glissant. La victime a été prise en charge par les secours.

En Meurthe-et-Moselle, aux environs de 21h, les sapeurs-pompier étaient également appelés dans le secteur de Crusnes pour des évé-

nements similaires. Plusieurs sorties de route ont été signalées mais les automobilistes ont pu reprendre le contrôle par leurs propres moyens. Dans la soirée, les sapeurs s'activaient de plus belle sur la RN52.

Accidents en série sur l'A4. Les pluies verglaçantes ont transformé l'autoroute A4 en patinoire, hier soir. Vers 21h, plusieurs accidents sont survenus quelques kilomètres après la barrière de péage de Saint-Avold dans le sens Strasbourg-Metz. Au sommet de la côte de Longeville, alors que le thermomètre affichait -2°, des conducteurs ont perdu le contrôle de leur voiture dans les deux sens de circulation. Des véhicules ont versé dans le fossé, d'autres ont fait des tête-à-queue et se sont retrouvés dans le sens contraire de la circulation. Dans une nuit éclairée par les gyrophares des sapeurs et des services de secours, la circulation se faisait aux abords des accidents en file serrée, au ralenti. Plus loin, les conducteurs circulaient à vitesse pratiquement normale sous l'averse, inconscients du danger.

Plus tard, l'A4 a été coupée, entre 22h30 et 23h, le temps que l'épisode de givre se disperse.

FAITS DIVERS

le délégué interministériel à la sécurité routière en moselle

Permis virtuel: la France copiera le Luxembourg

Emmanuel Barbe a confirmé hier la fin de l'impunité des automobilistes luxembourgeois sur les routes françaises et annoncé que la France s'inspirerait du permis virtuel appliqué aux contrevenants étrangers roulant au Grand-Duché.

Automobilistes luxembourgeois et français sur un pied d'égalité face aux radars: c'est le message qu'est venu passer hier le délégué interministériel à la Sécurité routière, Emmanuel Barbe, lors d'un déplacement particulièrement dense en Moselle.

Contrôle de poids lourds le matin avec la CRS autoroutière lorraine à Moulins-lès-Metz, rencontre avec des associations, conférence de presse de 45 minutes à midi, le point sur les tests salivaires avec les gendarmes à Kanfen et réunion sur les distracteurs à Thionville en fin de journée.

Grand-Duché: 20 radars fixes dès février

Comme nous le révélions en exclusivité dans notre édition d'hier, le Monsieur Sécurité routière du gouvernement a annoncé que les 100 000 infractions par an commises par les Luxembourgeois ou les automobilistes français circulant avec des plaques grand-ducales seraient désormais systématiquement poursuivies.

Jusqu'à présent, seules 35 000 PV transitaient entre les deux pays dans le cadre d'une convention locale, entre Moselle, Meurthe-et-Moselle et Grand-Duché.

« Depuis lundi – et le système fonctionne très bien –, nous procédons à un échange d'informations sur ceux qui se font flasher dans nos deux pays. À la suite d'un traitement automatique, les deux pays transmettent l'avis de contravention directement dans l'autre pays », a expliqué Emmanuel Barbe.

Un même système existe entre la France et l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne et la Roumanie ainsi qu'un accord particulier avec la Suisse.

Florent Goniva, chargé des relations internationales à la direction générale de la police grand-ducale, a détaillé



Le délégué interministériel à la Sécurité routière, Emmanuel Barbe, était hier sur le front entre Metz et la frontière luxembourgeoise. Photo Pascal BROCARD

l'arsenal de contrôles automatiques que le Luxembourg déploiera dès le mois de février sur son territoire. Ainsi, 20 radars fixes et 6 mobiles quadrilleront grands axes et réseau secondaire.

« Il est clair que l'impunité est terminée: même les flottes de véhicules en leasing ne seront plus un frein à la verbalisation des deux côtés de la frontière », a-t-il averti, alors son pays voit son accidentologie se dégrader d'année en année.

Aux côtés du préfet de Moselle

Emmanuel Berthier, des trois procureurs et patrons de la gendarmerie et de la police du département, le délégué interministériel a confirmé que la France allait copier le permis à points virtuel que le Luxembourg attribue aux auteurs d'infractions routières sur son sol.

Créé en 2002, il octroie douze points aux étrangers, dont les frontaliers français, qui commettent des entorses graves au code de la route (2 points pour un dépassement de plus de 15 km/h en

agglomération ou plus de 25 km/h sur autoroute, 6 points au-delà de 40 km/h...). Une fois ce crédit épuisé, l'automobiliste ne peut plus circuler au Luxembourg.

La France se donne dix-huit mois pour mettre en œuvre ce système, qui s'adressera à tous les conducteurs étrangers empruntant le million de kilomètres de routes que compte l'Hexagone.

Alain MORVAN.

JUSTICE

nancy

Vengeance sur sites porno

Une Lunévilloise divorcée a été victime de « revenge porn ». Ses premiers soupçons se portent sur la nouvelle femme de ce dernier.

Sur internet, le « revenge porn » est désormais monnaie courante. Il s'agit du fait de diffuser des images à caractère sexuel sans le consentement de la personne. L'affaire qui a occupé le tribunal correctionnel de Nancy est de cette nature. Daphné, blonde lunévilloise divorcée de 43 ans, a découvert en 2013 que son profil figurait sur deux sites de rencontres mais aussi sur des sites pornographiques. L'annonce précisait que s'ennuyant « terriblement au niveau de la bagatelle », elle cherchait « un plan cul ».

Sur deux sites, des photos de Daphné: deux portraits et trois autres clichés d'elle en maillot de bain sur la plage. Sur les autres sites, pornographiques, ces mêmes photos puis d'autres de femmes blondes en pleine action. La volonté de confusion est évidente... Ces cinq photos, Daphné les a immédiatement reconnues. Ce sont des photos de vacances qu'elle avait laissées à son ex-mari. Ses premiers soupçons se portent sur la nouvelle femme de ce dernier, que nous prénommerons Leïla et avec laquelle elle entretient des rapports éreçables. Par ailleurs, l'adresse IP qui a mis les « fake » (ndlr: faux) en ligne est celle de cette même Leïla... Entendue, cette dernière assure qu'elle n'est pour rien

dans cette affaire mais que sa petite sœur, qu'elle a un temps hébergée chez elle à Nancy, « en est capable ». La cadette, 21 ans, passe rapidement à table.

Leïla, elle, est poursuivie pour « complicité ». La justice la soupçonne d'avoir incité sa sœur à faire ces « fake », de lui avoir donné photos et renseignements sur Daphné. A la barre, elle affiche son tempérament de feu. Une véritable torche qui a répondu à tout, même quand la présidente Capron lui fait remarquer que sa sœur n'était pas présente à Nancy lors de la dernière connexion. Et pour cause: son portable a bourné dans le même temps à Strasbourg. « Mon mari était aussi présent à la maison ce jour-là. Il avait été prévenu par son ex-femme de ces histoires de sites, il a peut-être voulu aller vérifier... ».

« J'ai été salie, humiliée », lâche Daphné à la barre. « Je suis adjointe au maire à Lunéville et cette histoire s'est répandue comme une traînée de poudre. Même si cela a été effacé, le mal est fait ». Son avocat, M^e Robinet, réclame 50 000 € de dommages et intérêts. Pierre Kahn, le procureur, requiert 4 à 6 mois avec sursis pour les deux prévenues. Délibéré le 17 février.

Eric NICOLAS.

tribunal de thionville

Sursis pour la « drôle » d'invitation

Huis clos demandé pour l'audience de ce jeune de 23 ans qui avait attiré chez lui un mineur de 13 ans. Au final, une peine de 6 mois avec sursis.

Avec son tee-shirt et son pantalon fluo, il fait pâle figure devant le tribunal de Thionville. Peut-être se souvient-il que par le passé, un rappel à la loi et un dossier classé sans suite pour des affaires de meurtres lui avaient déjà fait connaître les services de police et judiciaires. Dans l'assistance, le père du prévenu ne sait pas vraiment pourquoi son fils – en garde à vue la veille – est inculpé. Ce dernier, suivi médicalement, ne dispose pas de toutes ses capacités mentales. Un retard parfois handicapant, qui ne l'empêche pas de vivre seul dans son appartement à Thionville.

On rapproche à ce jeune homme de 23 ans d'avoir attiré chez lui un adolescent de 13 ans. La victime s'est retrouvée en caleçon. C'est tout ce que cette dernière livre dans son récit. Douze jours d'ITT lui sont délivrés, pour violence de nature psychologique. Son « hôte » sera interpellé plus

tard, à son domicile. Hier, dans le cadre de son jugement en comparution immédiate, le huis clos a été demandé par l'avocat de la défense, « en raison de la nature des faits ». Accordé. Dans ses réquisitions, le ministère public préconise neuf mois d'emprisonnement, une obligation de suivi socio-judiciaire et de travailler, l'interdiction de quitter le territoire et d'entrer en contact avec la victime et des mineurs.

Le tribunal a suivi le parquet en prononçant une contrainte pénale avec obligation de soins, sur une période de trois ans, mais avec une peine ramenée à six mois de prison avec sursis, et ajoutera l'interdiction de port d'arme. Reparti libre, le jeune homme devra répondre aux convocations du juge d'application des peines. Si tel n'était pas le cas, il ira en prison.

E. C.

Dépistage salivaire des drogues: fiables à 100 %

En test en Moselle jusqu'en juin 2014, la confirmation salivaire des tests de dépistage des drogues au volant doit être généralisée en France d'ici à fin 2016.

Intéret de cette méthode ? Alléger le dispositif de contrôle au bord des routes et éviter d'avoir recours à un médecin, qui jusqu'à aujourd'hui réalise une prise de sang et un examen pour confirmer le test salivaire initial. En déplacement au bord de l'A31 à Kanfen, le délégué interministériel a supervisé une opération des gendarmes, hier, vers 15h, au cours de

laquelle de nombreux automobilistes ont été contrôlés positifs à l'alcool ou au cannabis. « Nous avons désormais le cadre légal pour réaliser ce double contrôle grâce à des kits salivaires. Le gain de temps est considérable. Pour accentuer nos capacités de contrôle afin que la surveillance en la matière soit décuplée, les agents de police judiciaire (APJ), supervisés des OPJ, pourront réaliser ces vérifications. Il faut que les automobilistes aient l'impression qu'ils ne peuvent pas passer entre les mailles du filet », rappelle Emmanuel Barbe.

Qu'en est-il de la fiabilité des kits de confirmation salivaire ? Elle serait totale et le risque d'erreur serait quasi-inexistant, voire inexistant selon le délégué interministériel à la Sécurité routière. « Les comparaisons que nous avons effectuées lors du test dans dix départements en France nous donnent une fiabilité de 100 % par rapport à la prise de sang. C'est une garantie pour l'automobiliste », affirme Emmanuel Barbe.

A. M.

perquisitions et mises en examen

Cannabis: les gendarmes font le ménage à Guénange

Le harcèlement des toxicomanes était annonciateur de plus amples manœuvres à Guénange, gangrené par le deal de cannabis. Les enquêteurs ont frappé cette semaine et coupé l'herbe sous le pied du plus gros réseau local.

Conducteurs et toxicomanes, passez votre chemin. Le drive de Guénange est désormais fermé. La rue Jeanne-d'Arc et la place de la République ne sont plus – pour le moment – ces points de fixation du trafic de drogue perturbant une commune anesthesiée par les volutes du cannabis.

Point culminant d'un travail mené en profondeur, les gendarmes ont donné cette semaine un coup de pied dans cette fourmière travaillant à ciel ouvert. Quand les regards se concentraient ces dernières années sur Fameck et Uckange, les trafiquants étaient à l'œuvre dans cette ville idéalement « située à côté de l'autoroute », considère Régine Gudefin, magistrate en charge des stupéfiants au parquet de Thionville.

Les gendarmes locaux ont commencé par un harcèlement de tous les instants sur les consommateurs. « Depuis l'installation de la Zone de sécurité prioritaire à Fameck et Uckange, la demande s'est déplacée à Guénange », observe le commandant Pierre-Yves Bardy, patron de la compagnie de Thionville. Ses hommes ont mené des contrôles sur réquisition du procureur de la République. « L'idée, à ce moment-là, c'était d'être présent et de gêner au maximum l'activité », indique l'officier.

La justice a fait le reste en poursuivant plus de 400 toxicomanes ces dix-huit derniers mois. « Un consommateur de produits stupéfiants risque un an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende », prévient Christelle Dumont, procureur de la République.

Huit personnes interpellées et déferées

En parallèle, des informations sur des voitures suspectes servant de dépôt de marchandises ont aiguillé les enquêteurs spécialisés sur le réseau tenant le marché. La brigade de recherches de Thionville a commencé à rassembler les éléments et à dessiner un organigramme. Une information judiciaire a été ouverte en juillet dernier. La Section de recherches de Metz a été co-saisie. « Les hommes ont passé beaucoup de temps sur le terrain pour identifier les individus et comprendre comment ça fonctionnait », indique le lieutenant-colonel, William Lallemand, patron de la SR.



Après un travail de longue haleine, les gendarmes ont donné le coup de boutoir cette semaine au trafic de drogue à Guénange. Photo archives RL/Philippe NEU

fin. Les gendarmes ont déclenché les grandes manœuvres lundi soir, au retour d'un voyage des Pays-Bas où le réseau s'approvisionnait. La mule a été interpellée en possession de 5 kg d'une herbe « de belle qualité. » Dès le lendemain matin, une cinquantaine de personnels a frappé dans la cité, et arrêté sept autres personnes. « Des gens

avec un casier judiciaire mais sans forcément de lien avec la drogue jusqu'ici », explique le parquet de Thionville. Des armes et un autre kilo d'herbe ont été saisis lors des perquisitions.

Les huit personnes ont été présentées jeudi puis hier, et mises en examen. La plupart ont été incarcérées en attendant la suite des investigations.

« Nous avons, dans le même temps, renforcé le nombre de patrouilles dans Guénange pour éviter que le trafic reprenne et que la population retrouve enfin sa tranquillité », annonce le commandant Bardy.

A Guénange, l'herbe n'est plus très verte...

Kevin GRETHEN.

la phrase

« La Grande Région est une réalité vécue par les citoyens des deux côtés de la frontière. Il n'y a plus de raisons pour que les contraventions ne circulent pas entre nos deux pays. »

Florent Goniva, chargé des relations internationales à la direction générale de la police du Luxembourg, présent hier à Metz avec le délégué interministériel à la Sécurité routière.

REPÈRES

A31: le Thionvillois toujours hospitalisé

L'enquête se poursuit pour déterminer les causes de l'accident qui s'est produit, jeudi vers 20h15 sur l'A31, dans le sens Thionville-Metz, au niveau de Hagondange (RL d'hier).

Le quinquagénaire, originaire de Thionville, a été transporté au CHU de Nancy. Son état de santé n'a pas encore permis son audition.

Le chauffeur du poids lourd immatriculé en Grèce, qui a percuté le Thionvillois alors qu'il sortait de son véhicule stationné sur la bande d'arrêt d'urgence, a pu être entendu. Mais les circonstances précises de cet accident doivent encore être éclaircies. Les résultats des prélèvements sanguins sont attendus prochainement.

Canalisation remplacée à Forbach

A la suite de l'importante fuite d'eau qui s'est produite jeudi matin au centre-ville de Forbach (notre édition d'hier), les équipes de Véolia ont travaillé d'arrache-pied pour rétablir au plus vite l'alimentation en eau chez une partie des habitants de la rue Nationale.

Un morceau de canalisation d'environ trois mètres a dû être remplacé. Une intervention menée à bien dans la nuit de jeudi à vendredi. Vers 3h du matin, l'eau est revenue dans les foyers. Les travaux ont ensuite continué pour remplir le cratère creusé au beau milieu de la rue Nationale, arrière passante de la ville. Le chantier a pris fin hier après-midi. La circulation a été rétablie vers 15h30.

15 ans pour avoir poignardé sa mère

Un homme de 55 ans a été condamné, vendredi à Strasbourg, à 15 ans de réclusion criminelle pour avoir poignardé à mort sa mère dans son sommeil, le jury ayant retenu l'altération du discernement.

Le matin du 21 décembre 2013, Pascal Speich se rend dans la chambre de sa mère, âgée de 76 ans, à leur domicile à Strasbourg et lui porte au moins 35 coups de couteau. Au chômage, dépressif, il formait avec elle un « vieux couple », selon son avocate, M^e Carole Aubel. C'est le résultat d'un « constat amer, d'un échec absolu de sa vie » par l'accusé, a plaidé l'avocate devant la cour d'assises du Bas-Rhin. L'avocat général, Laurent Guy, avait demandé 18 années d'emprisonnement.

Il voulait brûler son dossier de divorce

Un homme de 32 ans, soupçonné d'avoir provoqué un début d'incendie au palais de justice de Strasbourg dans le but de détruire son dossier de divorce, a été mis en examen et placé en détention provisoire. Cet homme est soupçonné de s'être introduit par effraction dans la nuit du 14 au 15 janvier dans une annexe du palais de justice, avant son ouverture au public, et d'avoir déclenché un incendie dans le bureau d'une greffière d'un juge aux affaires familiales, pour brûler son dossier de divorce. Le suspect s'était présenté de lui-même au commissariat de Strasbourg, où il avait été interpellé et placé en garde à vue peu après l'incendie. Déferé dimanche devant le procureur, il a été mis en examen pour « dégradations volontaires par incendie » et placé sous mandat de dépôt.